DOMINIQUE NEUMAN

AVOCAT

1535, RUE SHERBROOKE OUEST REZ-DE-CHAUSSÉE, LOCAL KWAVNICK MONTRÉAL (QUÉ.) H3G 1L7 TÉL. 514 849 4007 TÉLÉCOPIE 514 849 2195 COURRIEL energie @ mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU OUÉBEC

Montréal, le 3 décembre 2018

Me Véronique Dubois, Secrétaire de la Régie Régie de l'énergie 800 Place Victoria Bureau 255 Montréal (Qué.) H4Z 1A2

Re: Dossier RDÉ R-4043-2018.

Transition Énergétique Québec (TÉQ) – Plan directeur 2018-2023 en transition, innovation et efficacité énergétiques.

Réponse aux commentaires d'Énergir sur la <u>version amendée C-RTIEÉ-0023</u> de la Demande de renseignements no. 2 à *Transition Énergétique Québec* et aux distributeurs d'énergie.

Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIEÉ).

Chère Consœur.

Suite à la <u>lettre C-Énergir-0011 du 30 novembre 2018</u> d'Énergir, le *Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIEÉ)* désire apporter les précisions suivantes sur la <u>version amendée C-RTIEÉ-0023</u> de sa Demande de renseignements no. 2 à *Transition Énergétique Québec* et aux distributeurs d'énergie.

Tel que nous l'avons indiqué dans la lettre de couverture de cette demande de renseignements amendée, seules y sont amendées les questions RTIEÉ-2-4, RTIEÉ-2-10, RTIEÉ-2-17 et RTIEÉ-2-25. Il s'agir de seulement deux ou trois sous-question additionnelles adressées respectivement à TÉQ, HQD, Énergir et Gazifère, chacune, qui sont identifiées par un trait vertical en marge droite. Les sujets de ces questions étaient tous déjà annoncés dans notre notre lettre C-RTIEÉ-0019. C'est par erreur que nous avions omis d'inclure ces sous-questions à notre demande de renseignements initiale; nous avons donc amendé cette demande de renseignements lorsque nous sommes aperçus de l'omission. Étant donné que nous sommes sur l'Aspect 2, il sera certes toujours possible à la Régie ou à tout intervenant de poser ces questions oralement en audience, mais il serait plus pragmatique que les réponses puissent être fournies dès à présent par écrit, en réponse à des demandes de renseignements écrites. Si les réponses sont disponibles, nul ne subira de préjudice à ce qu'elles soient ainsi fournies (et nous n'avons aucune objection à ce que le délai de réponse soit prolongé de façon correspondante). Inversement, si les réponses ne sont pas disponibles (ou ne sont que partiellement disponibles), il suffira de l'indiquer.

Pour l'ensemble de ces raisons, nous invitons respectueusement la Régie à permettre lesdites quelques sous-questions additionnelles qui sont ajoutées par l'amendement <u>C-RTIEÉ-0023</u> à la demande de renseignements no. 2 du Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIEÉ) à Transition Énergétique Québec (TÉQ) et aux distributeurs d'énergie.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.

Dominique Neuman, LL.B.

Dominger News

Procureur du Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIEÉ)

c.c. La demanderesse et les intervenants, par le *Système de dépôt électronique* de la Régie (SDÉ).